



## Donner un bien avant divorce

-----  
Par lysiane

Bonjour, Séparée de mon mari depuis 2 ans, nous avons un commun un patrimoine immobilier que nous ne pouvons pas diviser pour le moment (trop de travaux à faire avant les ventes).

Il y a toutefois un bâtiment dont je souhaite me séparer, une grange; nous l'avons achetée il y a 20 ans 15.000? et je souhaite aujourd'hui lui vendre pour 1 ? symbolique afin de me débarrasser d'éventuelles tracasseries administratives et des factures d'électricité, et/ou impôts.

Est-ce possible ? Dois je passer devant le notaire ? Quel coût prévoir ?

D'avance merci, bonne soirée

-----  
Par ESP

Bonsoir

Je suppose qu'il s'agit d'un bien propre (non commun)?

Vous ne pouvez pas vendre en dessous du prix du marché, car les services fiscaux vous redresseront certainement.

Il reste l'option de la donation (pas de droit à payer car abattement 80 724 ?)

Parlez en avec votre notaire qui vous chiffrera les frais.

-----  
Par lysiane

merci pour votre réponse.

Nous avons acheté le bien ensemble et je voudrais m'en séparer : lui seul en a l'utilité et je ne souhaite plus rien payer pour ce bien.

Je ne peux pas simplement me désister officiellement de cette propriété ?

-----  
Par ESP

Bonjour

Non, car vous êtes propriétaire de 50% du bien.

Envisagez-vous le divorce?, car cela peut-être solutionner lors du partage de communauté.

-----  
Par lysiane

merci pour votre réponse.

c'est fou que je ne puisse pas lui donner ma part de ce bien ! Pour le moment, nous ne pouvons pas divorcer car trop compliqué de faire le partage des biens !

cordialement